



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mardi 29 avril 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.8, 0.9, 0.10, 0.11, 0.12, 0.13, 0.14, 0.15, 0.16, 0.6, 0.7.

La séance est ouverte à 17h20 et levée 21h50.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU M. Alain PARIS, Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 0.2), M. Nicolas BODIN, Mme Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 0.5), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF
Beurre : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT
Boussières : M. Bertrand ASTRIC
Braillans : M. Alain BLESSEMILLE
Busy : M. Alain FELICE
Chalèze : M. Gilbert PACAUD
Chalezeule : M. Ludréc ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney : M. Olivier LEGAIN
Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY
Chatillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME
Chaucenne : M. Bernard VOUGNON
Chaufontaine : M. Jacky LOUISON
Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT, Deluz : M. Fabrice TAILLARD
Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN
Fontain : Mme Martine DONEY
Francois : Mme Orianne DELAGUE, M. Eric PETIT
Gennes : Mme Thérèse ROBERT
Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK
La Vèze : Mme Catherine CUIINET
Larnod : M. Hugues TRUDET
Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN
Marchaux : M. Patrick CORNE
Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS
Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI
Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 0.5), Mme Corinne PETER
Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS
Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET
Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS
Noironte : M. Bernard MADOUX
Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.16), Osselle : Mme Sylvie THIVET
Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON
Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE
Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ
Pugey : M. Franck LAIDIE
Rancenay : M. Michel LETHIER
Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN
Routelle : M. Daniel CUCHE
Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT (à partir du 0.2 et jusqu'au 0.10)
Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT
Tallenay : M. Jean-Yves PRALON
Thise : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD
Vaire-Arcier : M. Charles PERROT
Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON
Vaux-les-Près : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2)
Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient Absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Thierry MORTON
Champoux : M. Philippe COURTOT
Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET
Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER
Novillars : Christine BITSCHENE
Torpes : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (jusqu'au 0.1), T. BIZE (à partir du 0.3), P. BONNET, P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE, T. MORTON, M. VIENET (à partir du 0.8), P. CONTOZ (à partir du 0.8), C. BITSCHENE (jusqu'au 0.16), D. JACQUIN, S. GAUTHEROT (à partir du 0.11)

Mandataires : C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), E. MAILLOT (à partir du 0.3), J. GROSERRIN, M. LOYAT, P. GONON, D. DARD, ML. DALPHIN (à partir du 0.8), C. PETER (à partir du 0.8), P. BELUCHE (jusqu'au 0.16), B. ASTRIC, Y. DELARUE (à partir du 0.11)

Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Conditions de dépôt des listes

Rapporteur : Monsieur le Président de la CAGB

Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

I. Fonctionnement de la CDSP

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est constituée dans le cadre de procédures de délégation de service public et peut être créée pour la durée du mandat.

Lors d'une procédure de DSP, cette commission est chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis concernant une offre et d'émettre un avis sur celles-ci.

La commission doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation de son montant global supérieure à 5 %.

II. Composition de la CDSP

Les articles D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisent la composition et le mode d'élection des membres de la CDSP, notamment pour les établissements publics.

Ainsi, la CDSP est composée « par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein ».

Le même article précise qu'il est procédé selon les mêmes modalités à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Dans ce cadre, la CDSP de la CAGB est composée :

- du Président, ou de son représentant (désigné par arrêté du Président),
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le Conseil.

Siègent également à la commission, avec voix consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence. Peuvent également participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

III. Fixation des conditions de dépôt des listes

Conformément aux dispositions prévues par l'article D.1411-5 du CGCT, il convient de fixer les conditions de dépôt des listes qui permettront de procéder, à l'occasion de la prochaine séance de Conseil, à l'élection des membres de la CDSP.

Il est proposé les conditions de dépôt de listes suivantes :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
- les listes devront être déposées auprès de la Direction de l'Administration Générale jusqu'au mardi 27 mai 2014 à 12h00, soit la veille de la séance au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la CDSP.

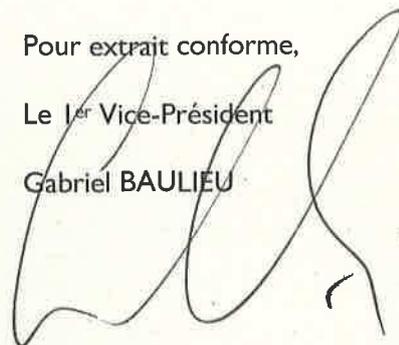
Le Conseil de Communauté fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
- les listes devront être déposées auprès de la Direction de l'Administration Générale jusqu'au mardi 27 mai 2014 à 12h00, soit la veille de la séance au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la CDSP.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président

Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 132

Contre : 0

Abstention : 0

